



DÉPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-MICHAILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ

ANNEXE N°6.1 : NOTICE SANITAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 10 mars 2014

Visa de la sous-préfecture

Le Maire



Adresse :

Immeuble "33 Street"
33 Route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43

Télécopie : 04 50 52 47 76

Email : irconcept@irconcept.fr

Date
10 mars 2014

SOMMAIRE

1. Le réseau d'assainissement	4
1.1. L'assainissement collectif	4
1.2. L'assainissement non collectif	7
2. Le réseau d'eau potable.....	8
2.1. La clientèle.....	8
2.2. La consommation.....	8
2.3. Le réseau	8
2.4. La qualité de l'eau produite et distribuée	10
3. Le réseau incendie	12
4. Le réseau d'électricité.....	12
5. Le réseau numérique.....	12
6. Ordures ménagères.....	12

1. Le réseau d'assainissement

1.1. L'assainissement collectif

La gestion des eaux usées a été confiée par affermage à VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux qui assure pour le compte de la commune la dépollution, la gestion clientèle, le refoulement, le relèvement et la collecte des eaux usées, et ce pour une durée de 10 ans d'octobre 2007 à septembre 2017.

La clientèle

En 2012, 1 224 abonnés sont raccordés au réseau, ce qui représente une population desservie d'environ 3 183 habitants.

Chiffres clés de la clientèle

	Nombre de communes desservies	Délégataire	1
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	3 183
	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 224
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	1 224

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 4.

Depuis 2011, le nombre de clients a progressé de 1,2%.

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	1 152	1 165	1 192	1 209	1 224	1,2%

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 31.

Le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement de la commune est divisé en deux parties :

- Le versant Nord concerne le secteur de Châtillon-Ardon où le réseau est raccordé à une station d'épuration située au pied de la Valserine et dimensionnée pour 2 250 équivalents-habitants. Cette station a récemment été équipée d'un système d'auto-surveillance dont les résultats sont bons.
- Le versant Sud concerne le reste de la commune, et notamment le secteur de Vouvray-Ochiaz, où le réseau est raccordé à celui de Bellegarde et à sa station dimensionnée pour 18 000 équivalents-habitants et remise aux normes récemment.

Le réseau d'assainissement de la Commune est en grande partie unitaire. Cela a des conséquences notables sur le réseau (débordements des déversoirs d'orage, voire des réseaux eux-mêmes) et sur la station d'épuration (nombre de jours avec by-pass en tête, arrivée importante de sables dégradant les équipements, encrassement rapide de la lame de régulation du débit).

Le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, hors branchements, est constitué de 52 km de canalisations. Outre la présence de la station d'épuration, la commune accueille également un poste de relèvement.

→ Les équipements du réseau

Équipements de réseau		Qualification
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	350	Bien de retour
Nombre de regards	1 089	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	14	Bien de retour

→ Les réseaux de collecte

Canalisations		Qualification
Canalisations gravitaires (ml)	51 604	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	10 850	Bien de retour
dont unitaires	22 633	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	18 121	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	612	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	612	Bien de retour

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 20.

La station d'épuration

La station d'épuration de la commune de Châtillon-en-Michaille est dimensionnée pour 2 250 Eq/hab. En 2012, la quantité de pollution reçue (charges) reste similaire. Les résultats de la station d'épuration sont conformes.

L'arrivée importante de sable et de lingettes oblige à un nettoyage quotidien de la lame qui régule le débit d'entrée de la station d'épuration. Cette contrainte hydraulique a une conséquence forte sur le débit traité par la station qui chute rapidement du fait de cet encrassement.

Les boues de la station d'épuration de Châtillon en Michaille sont recyclées sur un site de compostage produisant du compost normalisé.

La station d'épuration est dotée d'un dispositif d'auto-surveillance dont le contrôle a été réalisé en mars 2012 par la société APAVE : le système en place a été validé avec une note globale de 8,1/10.

→ Les installations et ouvrages de collecte

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
UDEP Châtillon en Michaille	135	2 250		Bien de retour
Capacité totale :	135	2 250	0	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Qualification
PR de Châtillon	Relèvement	Bien de retour

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 20.

Pour 2012, les volumes entrants s'élèvent à 121 655 m³, soit un débit moyen journalier de 332 m³/j. Le maximum atteint est de 1 551 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 135 kg de DBO5 par jour.

Evolution de la charge entrante

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	548	490	426	246	332
Capacité hydraulique (m3/j)	375				
Charge DBO5 entrante (kg/j)	169	121	53	51	55
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	135	135	135	135	135

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 36.

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	332	141	55	57	10,8	11,3	1,3
Capacité épuratoire		225	135	200			
Occurrence de dépassement de capacité (*)		8%	0%	0%			

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 36.

La conformité réglementaire des rejets

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 :

- La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau,

Conformité des performances des équipements d'épuration	2008	2009	2010	2011	2012
Performance globale du service (%)		100,0	90,0	92,0	100,0
UDEP Châtillon en Michaille		100,0	90,0	92,0	100,0

Conformité des rejets d'épuration	2008	2009	2010	2011	2012
Performance globale du service (%)	100,0	100,0	91,7	91,7	100,0
UDEP Châtillon en Michaille	100,0	100,0	91,7	91,7	100,0

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 35.

- La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
UDEP Châtillon en Michaille	100	100

Source : rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement – 2012, p 35.

- La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : le calcul n'a pu être réalisé pour la commune de Châtillon-en-Michaille.

Au regard de l'ensemble des indicateurs calculés sur la commune, les performances des équipements et les rejets d'épuration sont jugées conformes aux normes en vigueur.

1.2. L'assainissement non collectif

En 2012, seules 101 habitations sont en ANC et les contrôles SPANC ont commencé sur la commune.

2. Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune est maillé avec Bellegarde et Villes (qui est un abonné de Châtillon) dans le cadre du SIE Gallanchons et Coz. Le réseau est important et a retrouvé une efficacité avec de moins en moins de fuites grâce aux travaux engagés par la municipalité.

La gestion du réseau a été déléguée par affermage à la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux, pour une durée de 10 ans d'octobre 2007 à septembre 2017.

La commune dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

2.1. La clientèle

En 2012, 1 326 abonnés sont raccordés au réseau d'eau potable, ce qui représente une population desservie d'environ 3 183 habitants.

Chiffres clés de la clientèle

Nombre de communes	Délégataire	1
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	3 183
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 326
Abonnés domestiques	Délégataire	1 324
Abonnés non domestiques	Délégataire	1
Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	1

Source : Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau - 2012, p 4.

Depuis 2011, le nombre de clients a progressé de 1,2%. Ainsi, 4 nouveaux branchements ont été recensés.

2.2. La consommation

La consommation moyenne est estimée à 105 m³/abonné/an ou 117l/hab/jour, ce qui représente une consommation d'environ 147 755 m³ en 2012.

Chiffres clés de la consommation

Volume vendu	Délégataire	138 688 m ³
Volume vendu aux Abonnés domestiques	Délégataire	136 271 m ³
Volume vendu aux Abonnés non domestiques	Délégataire	1 817 m ³
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (B)	Délégataire	600 m ³
Consommation moyenne	Délégataire	117 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	105 m ³ /abo/an

Source : Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau - 2012, p 4.

Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés, les volumes consommés (rapportés sur 365 jours) sont en baisse de 4,6% par rapport à 2011.

2.3. Le réseau

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par :

- 1 source : Source de l'Hermette dont le débit est estimé à 40 m³
- L'achat d'eau auprès du SIE Gallanchons et Goz qui gère les sources du même nom.

6 réservoirs d'une capacité totale de 1 250 m³ et 40 km de canalisations permettent ensuite le stockage et la distribution de l'eau potable.

→ *Les installations*

Installation de production	Capacité de production (m³/j)	Qualification
Pré Jantet		Bien de retour
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m³/h)	Qualification
Reprise de Chatillon	50	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)	Qualification
Réservoir Ardon (Ancien)	150	Bien de retour
Réservoir Ardon (Nouveau)	500	Bien de retour
Réservoir Châtillon BS	165	Bien de retour
Réservoir La Chaudavie	150	Bien de retour
Réservoir La Pise	250	Bien de retour
Réservoir Pré Jantet	35	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs	1 250	

→ *Les réseaux de distribution*

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	3 474	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	39 659	Bien de retour

Source : Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau - 2012, p 18.

La commune compte également 2 stations de pompage.

Après la forte progression de 2011 et malgré la rigueur de l'hiver 2012, le rendement de réseau se maintient à un bon niveau et progresse même légèrement pour atteindre 82,3 %. L'indice de pertes en réseau est de 2,49 m³/km/j, soit de niveau satisfaisant au regard des critères de l'Agence de l'Eau. Le maintien de ce bon résultat est dû à une surveillance quotidienne des volumes produits et à une grande réactivité en cas de fuite (24 fuites réparées en 2012).

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 du Grenelle II, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable. Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par l'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les pertes. L'indicateur utilisé pour mesurer l'atteinte de cet objectif est le rendement du réseau de distribution. Pour Châtillon en Michaille, les critères retenus par le Grenelle II fixent le rendement seuil à 67,3 % en 2012. Le rendement de l'exercice a été de 82,3 %. Cet objectif du Grenelle II est donc atteint.

En 2012, de nombreux travaux ont été effectués sur l'ensemble du réseau :

- VEOLIA a renouvelé un branchement et des compteurs clients,
- La collectivité a rénové et renforcé le réseau AEP de la rue de la Tour et de la rue Saint Joseph (renouvellement de 350 mètres de conduite AEP en mauvais état et amélioration de la défense incendie du quartier),
- La réfection de la route de Mussel à Ochiaz a été l'occasion de remplacer l'ensemble des bouches à clé de la rue, mais a aussi permis la pose d'un poteau incendie neuf au centre de la rue améliorant ainsi la défense incendie du quartier. Enfin une petite

extension de réseau a été réalisée afin de renouveler les branchements d'eau de l'allée des Emylis. Les travaux d'enrobé se sont terminés début 2013.

- Le poteau incendie de la ZI Muzinens, cassé à la suite d'un choc, a été remplacé et une protection a été installée afin d'éviter que cela ne se reproduise.

La ressource est largement suffisante pour envisager l'avenir avec sérénité, en revanche, les questions de turbidité pourraient être améliorées.

Chiffres clés du réseau

	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	6
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1 250 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	51 km
	Longueur de canalisation de distribution	Collectivité (2)	40 km
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	40
	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,56 %
	Nombre de branchements	Délégataire	1 091
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	4
	Nombre de compteurs	Délégataire	1 388
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	95

Source : Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau - 2012, p 5.

2.4. La qualité de l'eau produite et distribuée

Le traitement de l'eau potable s'effectue au chlore liquide.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable ; un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

Les résultats concernant la qualité microbiologique ou physico-chimique de la ressource sont jugés conformes d'après le contrôle sanitaire effectué par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

De même, les analyses réalisées sur les eaux produites et distribuées montrent une conformité des résultats par rapport à la limite de qualité microbiologique et physico-chimique.

Qualité des eaux produites et distribuées

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	46	44	58	58
Physico-chimique	109	109	4	4

Source : Rapport annuel du délégué – Service de l'eau - 2012, p 37.

Chaque non-conformité bactériologique décelée sur le réseau de distribution ou au réservoir fait l'objet d'une attention particulière avec visite sur site, vérification et adaptation du traitement et réalisation d'un prélèvement de contrôle pour lever la non-conformité dans les plus brefs délais.

La commune de Châtillon en Michaille est alimentée par des ressources karstiques dites influençables : la qualité de l'eau peut varier rapidement en cas d'intempéries. Aussi, deux analyses se sont révélées non-conformes. Ces non-conformités ont été très vite corrigées et les analyses réalisées le lendemain ont validé le retour à la normale.

3. Le réseau incendie

La commune est dotée en 2012 d'un réseau de 84 poteaux incendies et 2 bouches d'incendie.

Ce réseau a fait l'objet d'un rapport de vérification le 13 octobre 2011, selon lequel 10 poteaux ne sont pas aux normes car ils ne répondent pas aux exigences de débit minimum (60m³/h).

4. Le réseau d'électricité

L'ensemble du réseau électrique ne pose pas de souci sur la commune que ce soit en termes de desserte ou de capacité.

5. Le réseau numérique

Les communautés CCPG (Communauté de communes du pays de Gex) et CCPB (Communauté de communes du Pays Bellegardien) sont zones de test pour le déploiement du réseau numérique en cours de réalisation.

6. Ordures ménagères

Le service de gestion des déchets est assuré par CCPB (Communauté de communes du Pays Bellegardien). Ce service intercommunal est compétent depuis Janvier 2003, il regroupe 15 communes autour de Bellegarde.

La CCPB assure sur l'ensemble de son territoire les services suivants :

- la collecte et le transport des Ordures Ménagères ;
- le tri et le recyclage des déchets ;
- la gestion de quatre déchetteries ;
- le traitement des ordures ménagères par le SIEFAGE ;
- le traitement des autres déchets ménagers par le SIEFAGE et prestataires désignés.

La commune dispose de 11 points d'apport volontaire (PAV), de 3 emplacements pour le verre et d'une déchetterie intercommunale, gérée en régie directe par la CCPB, au Lieudit « La Félicité » sur la RN 84.